

Industrie Cosmétique : **Cosmed lance son nouveau service expert global** **« Cosmed Environnement »**

Bien connu pour son expertise réglementaire, Cosmed s'enrichit d'un nouveau service global d'assistance aux entreprises pour maîtriser leur transition écologique.

Un nouveau service dédié à l'environnement

La transition écologique est au cœur du plan « France Relance » annoncé par le gouvernement. 30 milliards d'euros y sont consacrés afin de réduire les émissions de carbone de 40 % d'ici 2030 et de soutenir le développement de technologies vertes. Mais pour les entreprises, les impacts concrets se manifestent maintenant. En 2019, Cosmed avait répondu à 3000 questions d'industriels, dont 350 concernaient déjà l'environnement. En 2020, plus de 1000 questions relatives à l'environnement ont été traitées, soit 3 fois plus, en seulement 10 mois. Plus qu'un signal, ce chiffre est pour Cosmed une puissante sirène appelant à agir. Depuis fin 2018, un projet de « veille environnementale » était en préparation. L'écoute et les attentes des entreprises ont convaincu de passer à une dimension supérieure.

Les besoins des entreprises

L'industrie cosmétique n'est pas novice en matière environnementale et sociétale. Les prémices datent de 1974. Sept compagnies cosmétiques furent même désignées en 2012, parmi les firmes les plus éthiques et engagées au monde, par Ethisphere Institute, une ONG américaine indépendante. Selon le Baromètre Cosmed des Indicateurs-Clés de la filière* (4ème trimestre 2020), **76% des dirigeants vont orienter leurs investissements vers la transition écologique**. Ils ont surtout conscience que le timing du changement est désormais imposé, tant par le consommateur et ses représentants, que par le législateur. 83% des consommateurs souhaitent des produits conçus et fabriqués de manière à préserver l'environnement, et demandent des preuves. Aussi, les attentes des dirigeants sont formulées de façon très pragmatiques : quel est l'état des lieux à date de mon projet ? Par quelles actions commencer ? Comment financer dans la durée ? Comment gérer le changement sur mon site industriel ? Comment valoriser mes actions et investissements auprès du consommateur tout au long du parcours de progrès, en étant conforme aux différentes réglementations ? Vers quelles certifications à terme ?...

Les évolutions sur les produits (écoconception, ACV, limitation ou remplacement du plastique ...) représentent les premiers efforts et les changements indispensables de premier niveau. Les économies d'énergie, d'eau, l'amélioration du bilan carbone, la réduction des déchets...suivent logiquement la mise en œuvre des bonnes pratiques environnementales. A moyen terme, les dirigeants ont tout intérêt à suivre attentivement le concept de l'« entreprise à mission », initiée par la loi Pacte votée en 2019. Un nouveau statut juridique vertueux centré sur les valeurs environnementales et sociétales, mais susceptible de modifier profondément les modèles de gouvernance, les relations direction générale - actionnaires, le rôle des salariés... Cosmed accompagnera les entreprises dans toutes ces étapes.

Des moyens importants

Le service Cosmed Environnement est bâti sur cinq actions particulièrement attendues des entreprises : un diagnostic, une recommandation pour la définition de la stratégie et du plan d'actions, une évaluation en continue, la recherche de co-financement, et surtout, une aide à la coordination des actions des parties prenantes, qu'elles soient internes ou externes à l'entreprise. Le service Cosmed Environnement a été conçu pour préparer à la certification ISO 14001 (norme de management de l'environnement).

Il s'agit clairement du premier service environnement global, dédié à l'industrie cosmétique. Cette connaissance « métier » facilite la mise en place de plans d'actions adaptés, notamment aux TPE, PME et ETI. Une collaboration long terme est établie avec Corinne Lepage, ancienne Ministre de l'Environnement. Elle et son équipe disposent d'une vision prospective d'une grande acuité sur les évolutions technologiques, réglementaires ou législatives et sur les courants d'opinion de demain.



COSMED est la 1^{ère} Association professionnelle de la filière cosmétique en France avec 920 TPE-PME et ETI. L'Association siège à la Commission Européenne dans les instances d'élaboration de la réglementation cosmétique. Ses contributions et prises de positions réglementaires et scientifiques sont reconnues internationalement.

Elle soutient le développement des entreprises grâce à des services mutualisés : veille réglementaire cosmétique 120 pays, certificats de vente libre, formation, groupement d'achats, congrès et salons, transition écologique. Cosmed accompagne les stratégies régionales de développement économiques et d'attractivité des territoires.

Contact presse

Jean Marc GIROUX, Président, 06 17 08 54 75